



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création

Question orale n° 280

## Texte de la question

M. Yves Foulon appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'accès au « pôle santé d'Arcachon », situé sur la commune de La Teste-de-Buch. Ce pôle hospitalier, qui réunit sur un même site l'ancien hôpital Jean-Hameau et la clinique d'Arcachon, a ouvert le 20 mars 2013, après plus de six ans de concertation et de travaux. Cette opération menée par l'État est un exemple de réussite de partenariat public-privé. Malheureusement le bel effort que constitue cet équipement est largement altéré par les très grandes difficultés d'accès. Compte tenu de l'encombrement de l'A 660, bretelle autoroutière de l'A 63 ouverte en 1974, les communes de Gujan, La Teste-de-Buch ainsi que la Cobas (communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon-sud) ont réalisé, seules, un plan d'accès pour 3 millions d'euros. Mais malheureusement, à l'approche de la période estivale, il s'annonce déjà insuffisant. Il souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement est prêt à s'engager pour que des travaux d'accessibilité soient réalisés en urgence (suppression des giratoires de Gujan, La Hume et Bonneval ainsi que le passage à 2 x 2 voies jusqu'à Arcachon...) avant que des drames ne soient à déplorer.

## Texte de la réponse

### DESSERTE ROUTIÈRE DU PÔLE SANTÉ D'ARCACHON

M. le président. La parole est à M. Yves Foulon, pour exposer sa question, n° 280, relative à la desserte routière du pôle santé d'Arcachon.

M. Yves Foulon. Il y a quelques semaines, monsieur le ministre des transports, nous avons ouvert le pôle santé d'Arcachon, situé sur la commune voisine de La Teste-de-Buch.

Réunissant sur un même site l'hôpital Jean Hameau et la clinique d'Arcachon, il a en effet ouvert ses portes le 20 mars 2013, après six ans de concertation et de travaux. C'est un bel exemple de réussite de partenariat public-privé.

Malheureusement, ce bel effort est largement compromis par les très grandes difficultés d'accès que nous connaissons. J'ai déjà eu l'occasion de vous alerter sur l'encombrement de l'A 660, qu'on appelle aussi la " voie directe ". Cette bretelle autoroutière de l'A 63, ouverte en 1974, est maintenant embouteillée été comme hiver. Elle draine de plus en plus de voitures, environ 30 000 véhicules par jour, si bien que le trafic y est complètement paralysé aux heures névralgiques.

Tous les acteurs locaux attendent avec impatience que le Gouvernement s'engage sur le projet qui fait localement l'unanimité et qui prévoit, d'une part, la suppression des giratoires de Gujan-Mestras et La Hume et, d'autre part, le passage à deux fois deux voies jusqu'à Arcachon. Je vous ai d'ailleurs fait parvenir récemment les dernières études réalisées sur ce dossier. Je le rappelle, je le souligne, je le répète : ce projet fait l'unanimité parmi les acteurs locaux.

En attendant, parce que la sécurité et l'accès aux soins de nos concitoyens du sud du bassin ne peuvent pas attendre, la communauté d'agglomération a engagé une étude montrant qu'il est totalement indispensable, qu'il est urgent de créer une bretelle spécifique de desserte du pôle de santé.

Monsieur le ministre, ma question est simple : le Gouvernement est-il prêt à s'engager pour que des travaux d'accessibilité soient réalisés en urgence pour l'accès au pôle santé, avant que des drames ne soient à déplorer ? Plus généralement, va-t-il s'engager pour la finalisation de l'A 660 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Monsieur le député, vous avez raison d'interpeller le Gouvernement sur ce problème qui, vous le rappelez vous-même, est très ancien. Il mérite toute notre attention, justifie notre entière mobilisation, une mobilisation que vous illustrez vous-même, puisque vous m'avez déjà interpellé à ce sujet le 27 novembre dernier. L'État est conscient des problèmes de congestion que vous soulignez, notamment sur l'itinéraire desservant le bassin d'Arcachon, constitué par l'A 660 et la RN 250.

Concernant le pôle de santé d'Arcachon, plusieurs aménagements ont d'ores et déjà été mis en service, ou sont en cours de réalisation, afin de fluidifier le trafic. Le rond-point de Césarée a ainsi été élargi en 2011, celui de la Hume a également été élargi en 2012. Mes services travaillent actuellement à l'aménagement d'une bretelle de sortie de l'autoroute A 660 vers la route départementale 650 permettant l'évitement du rond-point de Césarée pour les usagers venant de Bordeaux et se dirigeant vers Gujan-Mestras. Les travaux devraient débuter à l'automne pour une mise en service fin 2013 ou début 2014.

Comme je vous l'ai dit en novembre, nous menons actuellement une réflexion sur la dénivellation des carrefours et l'aménagement à deux fois deux voies de la route nationale 250 jusqu'à la route départementale 259. De tels aménagements pourraient contribuer à l'amélioration de la capacité d'écoulement du trafic, mais ils soulèvent un certain nombre de difficultés qui ne sont pas encore réglées. On peut en effet s'interroger sur l'opportunité d'aménager une route à deux fois deux voies débouchant directement dans le centre-ville d'Arcachon. Vous-même connaissez bien le site : comment intégrer cette infrastructure à son environnement ? Et comment préserver le cadre de vie des riverains, qui vous est cher autant qu'à eux ?

Aujourd'hui à l'état de réflexion, ces aménagements ne sont pas compris dans l'actuel programme de modernisation des itinéraires routiers de la région Aquitaine, qui a été décidé par le précédent gouvernement. Ce programme ne présente aucune possibilité de redéploiement permettant le financement de ces aménagements. Leur réalisation ne pourra donc avoir lieu que dans le cadre du prochain PDMI, dont le processus d'élaboration vient d'être lancé. J'ai souhaité que ce processus débute rapidement.

Vous savez également que j'ai demandé en décembre dernier aux préfets de région d'élaborer une liste hiérarchisée des opérations de modernisation du réseau routier national dont la poursuite ou l'engagement paraissent nécessaires au cours des cinq années à venir. Ces opérations devront répondre prioritairement à des enjeux de sécurité, de réduction de la congestion chronique de la circulation, de désenclavement et d'amélioration de la desserte des territoires, ou encore de qualité de vie.

L'intérêt essentiellement local du projet de mise à deux fois deux voies de la route nationale 250 et de la dénivellation des carrefours à l'entrée d'Arcachon nécessitera, le moment venu, l'engagement des collectivités territoriales concernées. Vous avez souligné que ce projet est unanimement soutenu au niveau local : nul doute que vous aurez à cœur d'accompagner l'État dans la réalisation de cette opération.

Je vous invite d'ores et déjà à faire connaître aux services de la préfecture les enjeux dont vous souhaitez qu'ils soient pris en compte par le prochain PDMI. Il faudra au préalable régler la question de l'accès au centre-ville d'Arcachon. Le prochain PDMI nous permettra, sous cette réserve, de poursuivre cet aménagement, qui constitue un enjeu important en termes de sécurité, de fluidité et de qualité de vie.

M. le président. La parole est à M. Yves Foulon.

M. Yves Foulon. Monsieur le ministre, j'ai bien pris note de votre réponse quant à la poursuite du doublement de la route. Cela confirme ce que vous m'avez dit il y a quelques mois. Permettez-moi simplement d'insister sur la réalisation d'une bretelle d'accès spécifique conduisant exclusivement au pôle de santé que nous venons d'ouvrir. Les voies d'accès à ce pôle sont saturées, ce qui pose une difficulté d'ordre sanitaire. Cette bretelle spécifique permettrait l'accès des patients, et plus particulièrement des urgences, mais aussi des visiteurs à ce pôle de santé. Son coût a été évalué à trois millions d'euros.

La construction de cette bretelle est une opération différente du doublement de la route auquel nous sommes tous attachés. Je me permettrai donc de prendre contact avec le préfet pour évoquer cette question.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué*. Très bien.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Foulon](#)

**Circonscription :** Gironde (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 280

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s)

**Question publiée au JO le :** [16 avril 2013](#), page 3984

**Réponse publiée au JO le :** [24 avril 2013](#), page 4811

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 avril 2013](#)